



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_138-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-138 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:


Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

David RESENDE, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

15-11-138 - 2/2
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
Affiché le 
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_138-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral et de l'article L 2121-4 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission de Monsieur Richard CROS, conseiller communautaire titulaire de la commune de Saint-Médard de Guizières, en date du 2 septembre 2015 et réceptionné le 8 septembre 2015,

Considérant la démission de Madame Fabienne MONTAUD, conseillère communautaire titulaire de la commune de Libourne, en date du 12 octobre et réceptionné le 13 octobre 2015,

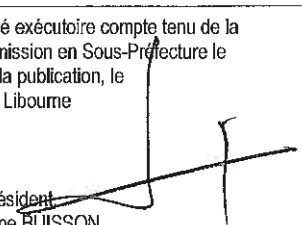
Vu l'avis du Bureau en date du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil communautaire procède à l'installation de :

- Monsieur Stéphane CATALAN, conseiller communautaire de la commune de Saint-Médard de Guizières
- Madame Mélanie BOISSAVIE, conseillère communautaire de la commune de Libourne

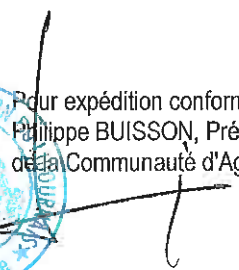
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne



Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_139-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-139 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:


Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

15-11-139 - 2/2
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
Affiché le 
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_139-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-1, L 5211-2 et L 2122-4, L 2122-7-1, L 2122-7-2, et L 2122-10,

Vu l'élection de Madame Hélène ESTRADE, quatrième Vice-présidente en date du 8 avril 2014,

Vu la démission de Madame Hélène ESTRADE, quatrième Vice-présidente de La Cali en date du 3 juillet 2015,

Vu l'acception du Préfet de la démission de Madame Hélène ESTRADE en date du 7 septembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2015,

Considérant que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire procède à l'élection du quatrième Vice-président.

Se sont portés candidats :

Monsieur Georges DELABROY

Madame Chantal DUGOURD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue des suffrages exprimés	32

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Georges DELABROY	33
Chantal DUGOURD	24

Monsieur Georges DELABROY est élu Vice-président à la majorité absolue.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_140-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-140 – 1/18

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

15-11-140 - 2/18
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_140-DE

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014, de la délibération n°14.11.181 du 28 novembre 2014 et de la délibération n°15.04.040 du 13 avril 2015 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 5 octobre 2015

FINANCES

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

B-2015-038 : CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité, Le Bureau décide de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances, au titre du Budget principal et de l'exercice 2015, pour un montant total de 1 143,82 €. Le relevé détaillé est annexé à la délibération.

B-2015-039 : CREANCES ETEINTES BUDGET ANNEXE TRANSPORT

A l'unanimité, Le Bureau décide de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances éteintes, au titre du Budget Annexe Transport de l'exercice 2015, pour un montant total de 424,05 €. Le relevé détaillé est annexé à la délibération.

BUREAU du 12 octobre 2015

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD en l'absence de Madame Fabienne FONTENAU, Vice-présidente

B-2015-040: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA CALI ET LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU PAYS DU LIBOURNAIS POUR LA MISE EN OEUVRE DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS DE LA CALI : 2015-2017

A l'Unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président à :

- Renouveler la convention de coopération entre La Cali et le PLIE pour la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics de La Cali pour une période pluriannuelle de 2015 à 2017,
- Signer la convention de coopération et tous les documents afférents.

HABITAT

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente

B-2015-041 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION 2015-2018 POUR LES SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

A l'Unanimité, le Bureau communautaire décide d'apporter les modifications suivantes sur la base des financements obtenus dans le cadre de la convention TEPCV :

- 1- Modification des conditions d'octroi des subventions accordées par La Cali

Le règlement d'intervention voté par le Conseil communautaire le 23 juin 2015 prévoit que :

« Pour les PO+, les conditions de recevabilité sont les mêmes que celles fixées par l'Etat pour le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) mais les travaux doivent comprendre a minima l'un des éléments suivants :

- l'isolation thermique des parois opaques (planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert et/ou murs en façade ou en pignon et/ou toitures-terrasses et/ou planchers de combles perdus et/ou rampants de toiture et plafonds de combles),
- ou l'acquisition d'une chaudière à condensation,
- ou l'acquisition d'une chaudière à micro-cogénération gaz,

- ou l'acquisition d'une pompe à chaleur. »

Afin de rendre le dispositif plus attractif encore, il est proposé :

- d'ajouter à la liste des pour les dossiers PO+ les dépenses de main d'œuvre pour tous les travaux bénéficiant de l'aide de La Cali,

- d'ajouter à la liste des travaux éligibles l'acquisition d'équipement de chauffage indépendant fonctionnant au bois ou autres biomasses (travaux pris en compte dans le cadre du CITE).

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le

ID : 033-200027088-20151129-2015_11_140-DE

2- Modification des aides de La Cali

Le règlement d'intervention voté par le Conseil communautaire le 23 juin 2015 prévoit pour les PO+ un montant d'aides de La Cali correspondant à 20 % des dépenses éligibles au CITE plafonné à une aide de 1 000 €.

Il est proposé d'augmenter le plafond de l'aide à 2 000 €.

Le tableau des aides de La Cali est donc modifié de la façon suivante :

Type de propriétaire	Type de travaux	Aides de La Cali
PO +	Travaux éligibles au CITE sous conditions détaillées ci-dessus (équipements, matériaux et main d'œuvre)	20 % des dépenses éligibles au CITE plafonné à une aide de 2 000 €

BUREAU du 9 novembre 2015

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-15-11-042 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de numérisation du plan cadastral 14 décembre 2007 avec la DGFIP et le Département de la Gironde.

B-15-11-043 : CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE LA CALI ET EDF

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter une subvention de 1 500 € pour la durée de la convention
- signer la convention de partenariat avec EDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-15-11-044 : ZAE de FRAPPE : VENTE DES LOTS 13 et 14 A L'ENTREPRISE BATIPOSE ET SOUTIEN A SON PROJET DE DEVELOPPEMENT

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- vendre les lots 13 et 14 à la société Batipose ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.


ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-15-11-045 : REALISATION D'UNE ETUDE RELATIVE A L'ATTRACTIVITE MEDICALE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE EN 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la demande de subvention de 12 500 € formulée par La Cali auprès du Conseil Régional d'Aquitaine, et tous les documents afférents ;
- accepter la perception de la subvention afférente.

Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
Affiché le : 
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_140-DE

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Monsieur Georges DELABROY

B-15-11-046 : CONVENTION DE SERVICES PARTAGES ENTRE LA CALI ET LA COMMUNE DE GUITRES - RENOUELEMENT

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe d'un partage de services, au titre de l'année 2015, entre la Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services.

B-15-116-047 : CONVENTION DE SERVICES PARTAGES ENTRE LA CALI ET LA COMMUNE DE SAINT DENIS DE PILE - RENOUELEMENT

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

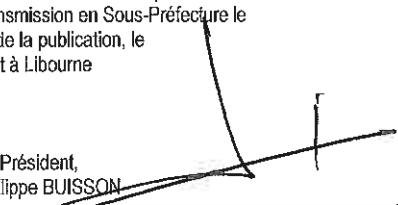
- d'approuver le principe d'un partage de services, au titre de l'année 2015, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services.

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire (voir tableau ci-joint).



Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant étendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_143-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-143 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

AVIS DE LA CALI SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

15-11-143 - 2/2
Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
Article L141-1
ID : 033-200027068-20151123-2015_11_143-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, président

Vu le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Gironde notifié par Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2015,

Vu la conférence des Maires de La Cali qui s'est tenue sur ce sujet le 6 novembre 2015,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) complète le dispositif législatif en redéfinissant les compétences des collectivités et de leurs groupements et en prévoyant un volet consacré à la rationalisation de l'intercommunalité.

Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est prévue. Monsieur le Préfet de Région a ainsi présenté le 19 octobre 2015 aux élus de la commission départementale de coopération intercommunale le projet de SDCI et sollicite les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés, pour qu'ils émettent un avis dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour ce qui concerne notre territoire, le Préfet propose de fusionner la Communauté d'agglomération du Libournais avec la Communauté de communes du Sud Libournais à compter du 1^{er} janvier 2017 (article 2). En outre, dans la partie prospective de son projet de SDCI, le Préfet préconise de fusionner l'EPCI issu de la fusion de La Cali et de la CDC du Sud Libournais avec les CDC du Grand Saint Emilionnais et du Fronsadais, au plus tard en 2021 (article 57).

Par ailleurs, en ce qui concerne le territoire de La Cali, le projet de SDCI propose pour le 1^{er} janvier 2017 :

- l'extension, du SIETAVI (Syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement de la Vallée de l'Isle) aux communes de Pomerol, Saint-Christophe de Double et Le Fieu (article 11)
- l'extension du SIAH (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique) du Bassin de la Dronne à la commune de Saint-Christophe de Double pour une partie de son territoire (article 12)
- la dissolution du syndicat intercommunal du collège de Coutras (article 29)

Le Préfet propose également la dissolution du syndicat intercommunal du collège d'Arveyres (article 27), qui concernera le nouveau périmètre proposé pour notre EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire émet l'avis suivant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de La Gironde :

Afin de s'inscrire dans les objectifs fixés par la loi NOTRe (territoires pertinents au regard des bassins de vie, accroissement des solidarités financière et territoriale, cohérence de l'exercice et de la répartition des compétences...), et pour permettre au territoire de se doter d'un projet garantissant son développement cohérent à long terme, La Cali, pour ce qui la concerne au sein du projet de SDCI, souhaite que soit arrêté, dès le 1^{er} janvier 2017, un périmètre qui aille au-delà du périmètre actuellement proposé (CALI + CDC du Sud Libournais) en y agréant, dès cette date, la CDC du Grand Saint-Emilionnais, la CDC du Fronsadais et une partie de la CDC du Brannais, pour créer une grande Communauté d'Agglomération sur un territoire de projets garantissant la pertinence de l'exercice des compétences et la solidarité du territoire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015_11_148-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-148 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Absents :

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

ADOPTION DU SYSTEME DE FINANCEMENT DU SERVICE COMMUN "DIRECTION PILOTAGE ET EXPERTISE DES MOYENS TECHNIQUES" PAR PRELEVEMENT SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Envoyé en préfecture le 30/11/2015
Reçu en préfecture le 30/11/2015
DIRECTION PILOTAGE ET EXPERTISE DES MOYENS TECHNIQUES
15-11-148 - 2/2
151123-2015_11_148-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président,

Vu le CGCT et notamment son article L5211-4-2,

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

Le CGCT permet en son article L5211-4-2 de régler les effets des mises en commun de services entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres par imputation sur les attributions de compensation (AC) des communes ; et cela pour permettre l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale (CIF) du territoire.

Vu la création au 1^{er} décembre 2015 du service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques », il est donc proposé de retenir pour mode de participation financière des communes le système de prélèvement sur l'AC.

Ce service commun est créé entre La Calvi et la Ville de Libourne. Son budget prévisionnel 2016, incluant le mois de décembre 2015, s'élève à 164 600 €.

Selon la clé de répartition retenue dans la convention de création du service commun, le montant de la participation financière de La Ville de Libourne est de 98 760 €.

AC prévisionnelle de Libourne 2016 :

Montant de la compensation relais TP 2010	12 183 168,00 €
Charges évaluées par la CLECT du 28/06/2012	2 060 929,63 €
Charges évaluées par la CLECT du 20/02/2013	5 197,43 €
Charges évaluées par la CLECT du 17/12/2014	-386 434,10 €
Coût prévisionnel du service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques »	98 760,15 €
Montant prévisionnel de l'Attribution de compensation 2016	10 404 714,89 €

Vu le Bureau en date du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité, 58 pour et 5 abstentions (*Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean Claude ABANADES, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME*)

Le Conseil communautaire décide :

- d'acter que le montant prévisionnel de participation financière de la Ville de Libourne au service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques » est celui qui résulte de l'application de la convention de service commun, évalué à 98 760,15 € pour 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prélever chaque mois à compter de janvier 2016 sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne le montant prévisionnel correspondant à sa part de financement du service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

